Image not found or type unknown

résidence principale

Par **Margot1960**, le **01/01/2020** à **21:28**

le studio où habite ma fille encore à charge est situé juste en dessous de mon appartement.

Peut-il être considéré comme faisant partie de ma résidence principale sachant que les 2 appartements sont indépendants?

puis-je je louer temporairement comme un meublé?

Par **Visiteur**, le **01/01/2020** à **22:21**

Bonjour
Un studio disposant de son entrée indépendante, n'est généralement pas considéré comme faisant partie de la RP et peut donc être là résidence de votre fille.
Vous pouvez très bien le louer temporairement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés